

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 139 (2013)
Heft: 4: Autour du tramway

Vereinsnachrichten: Pages SIA

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PAGES *sia*

Pages d'information de la sia - Société suisse des ingénieurs et des architectes

LA SIA ET LA STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE

La SIA soutient la stratégie énergétique 2050. L'objectif d'un remplacement progressif des agents énergétiques non renouvelables correspond au « modèle énergétique SIA pour le domaine de la construction » et est aussi jugé réaliste. Toutefois, sa mise en place dans le secteur du bâtiment ne sera possible que si les cantons assument leur rôle de porte-étendard dans la modernisation, si la transparence nécessaire des données de consommation devient effective et si la transmission des savoirs est assurée.

Avec la stratégie énergétique 2050, la Confédération fait œuvre de pionnier en proposant un concept global de transformation de notre approvisionnement en énergie. L'accent principal est mis, au premier chef, sur l'accroissement de l'efficacité énergétique afin d'obtenir une réduction graduelle de la consommation d'énergies fossiles et nucléaires. Représentant 49 % de la consommation nationale des agents énergétiques fossiles et 37 % de la consommation électrique, l'exploitation de nos bâtiments joue ici un rôle-clé.

La SIA soutient la stratégie énergétique 2050 et est désireuse d'apporter sa contribution à un avenir énergétique durable conforme au modèle énergétique SIA pour le domaine de la construction. Les objectifs de la stratégie énergétique sont non seulement pertinents, mais aussi transposables dans la pratique, à condition que tous les acteurs de poids prennent leurs responsabilités.

CONSULTATION DE LA SIA

La consultation de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération a été lancée entre fin septembre 2012 et fin janvier 2013. Un groupe de travail émanant du conseil d'experts SIA énergie (ex-commission énergie) a, conjointement avec les représentants de la commission pour les normes des installations et de l'énergie dans le bâtiment (KGE), élaboré une prise de position. Après adoption par le conseil, cette dernière a été soumise aux groupes pro-

fessionnels au début du mois de novembre 2012 afin qu'ils la commentent. Puis cette version remaniée a été approuvée le 18 janvier 2013 par le comité (ex-direction) et transmise dans les délais à la Confédération.

La SIA considère qu'un débat approfondi doit avoir lieu sur certains aspects précis de la stratégie énergétique 2050 :

- modernisation du parc immobilier et rôle de porte-drapeau des cantons ;
- réflexion globale sur l'énergie et optimisation de l'exploitation des bâtiments complexes ;
- monitoring et mise en place d'un système national d'information géographique « SIG-Energie » ;
- promotion des installations couplage chaleur-force (CCF) ;
- exonération des gros consommateurs d'électricité du supplément pour la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) ;
- formation de spécialistes qualifiés et encouragement de la relève.

MODERNISATION DU PARC IMMOBILIER

Près de deux tiers des bâtiments suisses ont plus de trente ans d'âge, affichant des indices de dépense d'énergie allant jusqu'à 200 kWh/m²a et, par conséquent, consomment par an environ quatre à sept fois plus d'énergie que les nouvelles constructions (indice de dépense d'énergie moyen : 50 kWh/m²a ; Minergie-P : 30 kWh/m²a). Grâce aux économies d'énergie réalisées, les frais d'investissement des assainissements sont souvent amortis en l'espace de quelques années seulement, mais le gain de confort est encore très loin d'être pris en compte. Le taux d'assainissement, qui tourne autour d'1 % par an depuis des décennies, est en contradiction flagrante avec ces faits.

- La SIA exige une prise de position claire des cantons en prévision de l'augmentation du taux d'assainissement fixée par la stratégie énergétique 2050. Les cantons sont en effet responsables du secteur du bâtiment. Les directeurs cantonaux de l'énergie doivent définir très vite une orientation cohérente concernant la modernisation du parc immobilier et la faire clairement connaître.

- Afin de garantir des assainissements de qualité, la pertinence d'une planification et d'un suivi professionnels assurés par des

ingénieurs et des architectes, en complément des conseils prodigués par les cantons en matière d'énergie, doit être démontrée de toute urgence aux propriétaires.

RÉFLEXION GLOBALE SUR L'ÉNERGIE ET OPTIMISATION DE L'EXPLOITATION

Aujourd'hui, le refroidissement, la ventilation et l'éclairage ont une répercussion souvent plus importante que le chauffage sur le bilan énergétique des bâtiments complexes (la plupart du temps, des bâtiments à usage non résidentiel). Dans son étude Mesures d'efficacité dans le domaine de l'électricité (2009), l'OFEN relève des possibilités d'économie de 34 % dans ces branches, avec des délais d'amortissement de quelques années seulement. Toutefois, nous nous heurtons ici à un conflit d'intérêt entre investisseurs et exploitants : pour les premiers, les optimisations d'exploitation sont synonymes de surcoûts et pour les seconds, ces installations sont inefficaces.

- Si l'on considère leur grand potentiel d'optimisation, les bâtiments complexes devraient, dans le cadre d'une exécution par les cantons, subir obligatoirement une évaluation. Cette dernière passe par une réflexion globale sur leurs besoins en énergie conformément à la norme SIA 382/2 *Bâtiments climatisés - Puissance requise et besoins d'énergie*.

- Afin de désamorcer les tensions entre investisseurs et exploitants, il convient aussi d'envisager l'intégration d'une obligation d'optimisation dans le Modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC).

MONITORING ET MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME NATIONAL « SIG-ÉNERGIE »

Pour atteindre les objectifs fixés par la stratégie 2050, l'effet des mesures doit être contrôlé en permanence. Toutefois, le manque de transparence des données énergétiques rend aujourd'hui très difficile une telle vérification : on ignore souvent le niveau de consommation des bâtiments et les données concernant l'achat de gaz et d'électricité sont difficiles à obtenir. C'est la raison pour laquelle les planifications énergétiques actuelles reposent le plus souvent sur des valeurs moyennes.

- Afin de permettre un accès aux données indispensables à toute planification éner-

gétique, les représentants de la SIA, de la Confédération, des cantons et des hautes écoles envisagent, à l'heure actuelle, la possibilité d'introduire un système national d'information géographique « SIG-Energie ». Ce dernier permettrait de représenter et de tirer profit de la consommation énergétique des bâtiments ainsi que des ressources locales en rejets de chaleur (usines et stations d'épuration des eaux usées mais aussi eaux souterraines et lacs) et en énergies renouvelables. Ce serait aussi l'occasion de faire apparaître des synergies entre les différentes parties.

PROMOTION DES CCF

La promotion générale des CCF, ces installations à combustibles fossiles, s'oppose au modèle énergétique SIA pour le domaine de la construction et n'est pas compréhensible, d'autant que ces systèmes fonctionnant à l'énergie thermique constituent un apport peu important à l'approvisionnement en électricité et à sa sécurité au sens d'énergie régulée. Seules exceptions notables: les CCF fonctionnant sur la base d'énergies neutres en CO₂ (biomasse, biogaz, hydrogène renouvelable, etc.) ainsi que les installations industrielles qui consomment 100% du courant qu'elles produisent.

EXONÉRATION DES GROS CONSOMMATEURS DU SUPPLÉMENT SUR LES RÉSEAUX

La SIA juge problématique l'exonération des gros consommateurs d'énergie électrique (plus de 0,5 GWh par an) du supplément pour la RPC. Une intervention de ce genre est un facteur de distorsion du marché et freine toute motivation à accroître l'efficacité, précisément très élevée chez les gros consommateurs. Par ailleurs, les entreprises qui ont instauré des mesures d'efficacité et de cohérence en seraient désavantagées. Nous ferions passer là un message sujet à controverse! Enfin, selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), l'écart entre les prix de l'électricité et les prix de revient reste assez faible en Suisse du fait de la réglementation nationale. Selon les règles de l'économie de marché, une telle exonération n'a donc pas lieu d'être.

FORMATION DE SPÉCIALISTES QUALIFIÉS

Déjà patente, la pénurie de spécialistes qualifiés dans le secteur de l'énergie dans les bâtiments va être aggravée par ces nouvelles missions. La promotion de la formation initiale et continue des professionnels et de la relève (jusqu'à l'école primaire) doit réellement être étendue afin d'être sûrs que les mesures n'échoueront pas en raison de cette lacune.

PERSPECTIVES

Dans son modèle énergétique SIA pour le domaine de la construction paru en 2009, la SIA s'est engagée à ériger le parc immobilier suisse sur des fondations durables, en assumant un rôle de guide. Association de référence des professionnels de la construction, des techniques et de l'environnement, elle est soucieuse d'apporter une contribution notable à la mise en œuvre de la stratégie énergétique 2050. Toutefois les interventions qui se dérouleront sous le signe de l'accroissement de l'efficacité et du développement des sources d'énergie renouvelables devront être mûrement réfléchies pour ne pas aller à l'encontre des intérêts de l'héritage du bâti et de la biodiversité. Pour ce faire, les règles du jeu devront clairement définir les interventions à tolérer au nom de l'avenir énergétique et celles à rejeter.

Stefan Brücker, responsable du conseil d'experts SIA énergie, stefan.bruecker@sia.ch

Nouveaux cahiers techniques de la SIA sur ce thème

- SIA 2047 *Rénovation énergétique des bâtiments*: consultation prévue pour été 2013.
- SIA 2048 *Optimisation énergétique de l'exploitation*: consultation prévue pour fin 2013.

Congrès sur la sobriété

Selon toutes prévisions, les mesures d'efficacité et de cohérence seules ne suffiront pas pour atteindre les objectifs fixés par la stratégie énergétique 2050. Aussi la SIA souhaite-t-elle se confronter davantage au thème de la « sobriété ». C'est pourquoi, en collaboration avec SuisseEnergie et différents services de la Ville de Zurich (AHB, UGZ, IMMO), l'Association organise le 18 juin 2013, à Zurich, un congrès consacré au thème de la « Sobriété dans l'approche du bâti ». Les informations sont mises à jour en permanence à l'adresse www.sia.ch/sobriété

UN NOUVEAU PRÉSIDENT POUR LE GROUPE PROFESSIONNEL ARCHITECTURE DE LA SIA



Photo Michael Marbis, sia

Michael Schmid est, depuis le 1^{er} janvier 2013, le nouveau président du groupe professionnel Architecture de la SIA. Agé de 55 ans, cet architecte diplômé de l'EPF de Zurich (1983) est, depuis 1990, l'un des associés du Büro B Architekten und Planer AG de Berne, qui emploie quelque 45 collaborateurs. Outre son

activité d'architecte indépendant, Michael Schmid a pris part à différents concours comme membre du jury et chargé du suivi de procédure. Entre 2001 et 2007, il s'est impliqué au sein de la SIA en qualité de président de la section bernoise. Marié, M. Schmid est père de trois enfants d'âge adulte. (sia)

PRIX D'INNOVATION EN DYNAMIQUE DES STRUCTURES

La Fondation pour la dynamique des structures et le génie parasismique décernera pour la troisième fois en 2013 un Prix d'innovation en dynamique des structures destiné à valoriser des travaux exceptionnels. Ce prix, comprenant une récompense de 5 000 francs suisses et un diplôme d'honneur, sera remis à une personnalité ayant beaucoup apporté à ce domaine grâce à des innovations exceptionnelles. Le lauréat ou la lauréate aura réalisé des travaux de premier plan, représentant des avancées originales et durables en dynamique des structures et génie parasismique, dans le domaine scientifique, technique, juridique ou politique. Il peut s'agir de l'œuvre d'une vie ou d'une prestation limitée dans le temps. Le jury sera constitué du conseil de la fondation. Les candidats peuvent être présentés jusqu'au 31 mars 2013. De plus amples informations sont dispensées sur le site www.baudyn.ch.

form

La norme SIA 118 dans la pratique
12 et 13 mars 2013, Genève, 9h00 – 17h30
Code AB63-13, information et inscription: www.sia.ch/form

Honoraire: mise au point
20 mars 2013, Genève, 17h00 – 19h00
Code LH009-13, information et inscription: www.sia.ch/form

Le droit d'auteur
21 mars 2013, Genève, 14h00 – 17h00
Code UR08-13, information et inscription: www.sia.ch/form

Rénovation: Enjeux et choix techniques et constructifs
9 avril 2013, Sion, 8h30 – 17h30;
2^e cours: 11 avril 2013, Genève
Code FE3, information et inscription: www.fe3.ch

Minergie-ECO® 2011
17 avril 2013, Suisse-romande,
Code Minergi, information et inscription: www.minergie.ch